

FICHE TARIFAIRE BACHELOR DE PHOTOGRAPHIE Année 2022 – 2023

Bachelor Photo 1ère année

	Scolarité	+ Frais de dossier 1 ^{ère} entrée	+ Frais Paiement étalés	Total
Formule A Paiement en 1 fois	7400 €	250 €	-	7650 €
Formule B Paiement en 3 fois	7400 €	250 €	90 €	7740 €

Bachelor Photo 2ème année

	Scolarité	+ Frais de dossier Si entrée directe B2	+ Frais Paiement étalés	Total
Formule A Paiement en 1 fois	7550 €	250 €	-	7550 € ou 7800 €
Formule B Paiement en 3 fois	7550 €	250 €	90 €	7640 € ou 7890 €

Bachelor Photo 3ème année

	Scolarité	+ Frais de dossier Si entrée directe B3	+ Frais Paiement étalés	Total
Formule A Paiement en 1 fois	7550 €	250 €	-	7550 € ou 7800 €
Formule B Paiement en 3 fois	7550 €	250 €	90 €	7640 € ou 7890 €

- Tableaux de paiements -

Formule A (sans échelonnement)

	Scolarité	+ Frais de dossier 1 ^{ère} entrée *	Arrhes	Échéances
Année 1	7400 €	250 €	950 €	À l'inscription : 950 € 01/09/22 : 6450 € (+250 €) *
Année 2	7550 €	250 €	950 €	À l'inscription : 950 € 01/09/22 : 6600 € (+250 €) *
Année 3	7550 €	250 €	950 €	À l'inscription : 950 € 01/09/22 : 6600 € (+250 €) *

Formule B (avec échelonnement)

	Scolarité	+ Frais de dossier 1 ^{ère} entrée *	Arrhes	Frais paiement en 3 fois	Échéances
Année 1	7400 €	250 €	950 €	90 €	À l'inscription : 950 € 01/09/22 : 2180 € + 250 € * 01/12/22 : 2180 € 01/03/22 : 2180 €
Année 2	7550 €	250 €	950 €	90 €	À l'inscription : 950 € 01/09/22 : 2230 € (+ 250 €) * 01/12/22 : 2230 € 01/03/22 : 2230 €
Année 3	7550 €	250 €	950 €	90 €	À l'inscription : 950 € 01/09/22 : 2230 € (+ 250 €) * 01/12/22 : 2230 € 01/03/22 : 2230 €

Étudiants étrangers

	Scolarité	+ Frais de dossier 1 ^{ère} entrée *	Échéances
Année 1	8400 €	250 €	À l'inscription : 1200 € 01/09/22 : 7450 €
Année 2	8400 €	250 €	À l'inscription : 950 € ou 1200 € 01/09/22 : 7450 €
Année 3	7900 €	250 €	À l'inscription : 950 € ou 1200 € 01/09/22 : 6950 €

- Conditions Générales -

Les arrhes de 950 euros d'arrhes sont à verser lors de l'inscription. Ceux-ci ne pourront faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement. Toutefois, ils peuvent constituer un acompte pour un report sur l'année suivante.

Les 250 euros de frais de première entrée accompagneront le versement de septembre, qu'il s'agisse de la formule A ou B.

Les paiements échelonnés devront être anticipés et par conséquent confiés par chèques lors du premier jour de rentrée soit 3 chèques pour le règlement en 3 fois.

Toute année commencée est due dans sa totalité. En cas d'abandon pour raisons de santé un report à l'année suivante peut être proposé. (Le remplacement d'un étudiant en cours d'année n'étant pas envisageable).